



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2005/7
6 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE
Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-septième session, Genève, 26-30 septembre 2005)
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RÉDUCTION DE L'AMMONIAC ET PRÉPARATIFS DU RÉEXAMEN
DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG**

Rapport établi par les Présidents du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac et du groupe d'experts de l'agriculture et la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, en collaboration avec le secrétariat

Introduction

1. Conformément au plan de travail pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/83/Add.2, annexe XIII, point 1.9) et à l'invitation du Gouvernement espagnol, le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac a tenu sa sixième réunion à Ségovie (Espagne), du 13 au 15 avril 2005. Il s'agissait de la troisième réunion commune avec le groupe de l'agriculture et la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. Y ont participé les experts des Parties suivantes: Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse. Un représentant de la European Fertilizer Manufacturers Association (EFMA) était aussi présent, de même

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

qu'un membre du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée. Un membre du secrétariat de la Convention a également assisté à la réunion. Les actes de l'atelier et les exposés présentés sont publiés sur le site Web du Groupe d'experts à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/env/aa/welcome.htm>.

2. En l'absence du Président du Groupe d'experts, MM. Jim Webb (Royaume-Uni), Ulrich Dämmgen (Allemagne) et Nick Hutchings (Danemark), ont assuré la présidence de la réunion.
3. La réunion a été ouverte par M. Manuel Bigeriego, du Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation (Espagne).
4. M. Dämmgen a souligné qu'il était important d'actualiser le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques (ci-après dénommé «Guide»), de réviser le Document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. V) (ci-après dénommé «Document d'orientation») et d'aider les Parties à mettre au point et diffuser, au niveau national, des codes de bonnes pratiques agricoles tendant à réduire les émissions d'ammoniac, fondé sur le Code-cadre (indicatif) de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (ci-après dénommé «Code-cadre indicatif») (EB.AIR/WG.5/2002/3).
5. M. Hutchings a fait observer qu'il faudrait prendre en considération dans le cadre de la révision du document d'orientation les documents de référence (BREF) relatifs aux meilleures techniques disponibles (MTD), ainsi que le processus de prévention et de réduction intégrées de la pollution. Il a invité le CMEI à rendre compte des résultats obtenus en réponse à son questionnaire sur les pratiques agricoles et les techniques de réduction des émissions agricoles d'ammoniac et a souligné l'importance d'une amélioration des inventaires des émissions agricoles et non agricoles d'ammoniac. Il a pris note de l'importance d'un renforcement des capacités dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC). Il a également recommandé que le Groupe d'experts recherche, pour sa prochaine réunion, un lieu approprié susceptible d'attirer les experts originaires de pays de l'EOCAC et qu'il étudie les possibilités d'organiser éventuellement un séminaire en anglais et en russe en 2006-2007, sur les techniques de réduction des émissions d'ammoniac et les inventaires des émissions d'ammoniac dans la région.

I. PRÉPARATIFS DU RÉEXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG

6. M^{me} B. Wachs (secrétariat) a exposé le mandat du Groupe d'experts, adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session, et a noté que le Protocole de Göteborg de 1999 entrerait en vigueur le 17 mai 2005 et que le premier réexamen débiterait dans un délai d'un an à compter de cette date.
7. La première réunion des Parties au Protocole se tiendrait à l'occasion de la vingt-troisième session de l'Organe exécutif (12 au 16 décembre 2005) lors de laquelle les Parties pourraient examiner le calendrier, les méthodes et les procédures à adopter pour le réexamen. Les réexamens devraient prendre en considération les plafonds d'émission pour l'ammoniac (annexe II, tableau 3), de même que les mesures à prendre pour maîtriser les émissions d'ammoniac de sources agricoles (annexe IX).

II. INVENTAIRES DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC ET MISE À JOUR DU GUIDE EMEP/CORINAIR

8. M. Dämmgen a informé le Groupe d'experts des améliorations apportées au chapitre 10 (nature) et 11 (agriculture) du Guide. Il a fait état de la structure et des objectifs du Guide, ainsi que du contenu de chaque chapitre. M^{me} M. J. Sanz (Espagne) a présenté des exemples des difficultés que soulevait la détermination expérimentale des émissions imputables à l'utilisation d'engrais; il y avait peu de renseignements disponibles dans l'ensemble de l'Europe sur les concentrations d'ammoniac.

9. Le Groupe d'experts a pris note des deux projets de chapitre pour le Guide – sur les émissions de particules liées à l'exploitation des terres arables et sur les émissions provenant de l'élevage. M. G. Jan Monteny, M. Z. Klimont et M. J. Mikkola ont proposé de revoir les chapitres. L'accent a été placé sur l'importance de l'assurance et du contrôle de la qualité pour la mise au point des coefficients d'émission.

10. Les experts avaient étudié les différences entre les émissions d'ammoniac indiquées dans les inventaires et les dépôts d'ammoniac, et le Groupe d'experts a proposé d'organiser un atelier conjointement avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, dans le but d'étudier les modalités qui permettraient d'améliorer l'utilisation des modèles relatifs aux émissions d'ammoniac pour la modélisation des dépôts. Le Groupe d'experts a recommandé que les pays adoptent la méthode des flux d'azote ammoniacal total (AAT) pour l'estimation des émissions d'ammoniac et que la modélisation des débits massiques soit étendue à tous les composés azotés et carbonés.

III. RÉVISION DU DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LES TECHNIQUES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

11. Le Groupe d'experts a fait le point des progrès réalisés dans la mise à jour du document d'orientation au titre des préparatifs du réexamen du Protocole de Göteborg, notant à cet égard qu'il serait important d'harmoniser le document d'orientation avec les documents de référence se rapportant à la prévention et la réduction intégrées de la pollution, notamment celui sur l'élevage intensif.

12. Des mises à jour supplémentaires devraient en principe être soumises au Président d'ici à la fin mai 2005. Le Groupe d'experts s'attacherait à mettre la dernière main à la révision du document d'orientation lors de sa réunion suivante en 2006.

13. M. Z. Klimont (CMEI) a présenté les résultats d'une enquête réalisée en 2004-2005 sur les pratiques agricoles. Un questionnaire avait été mis au point par le CMEI, comme suite à la demande formulée par le Groupe d'experts en 2003, en ce qui concerne un ensemble vérifié de données caractérisant l'agriculture, aux fins de la modélisation des émissions atmosphériques et des modèles d'évaluation intégrée. Le questionnaire, distribué aux experts nationaux, contenait des questions sur les caractéristiques des exploitations agricoles, la gestion du stockage et des déchets et l'épandage de fumier. Des réponses ont été reçues de 18 pays, principalement des pays de l'Europe du Nord-Ouest, ainsi que la Hongrie, la Pologne et la Slovénie. Cette enquête a permis d'obtenir des renseignements sur les coûts et sur l'efficacité des mesures de réduction des émissions, qui sont utilisés dans les modèles d'évaluation intégrée, de même que des

informations sur la taille des exploitations, les rendements en lait et en viande, l'excrétion d'azote, le stockage de fumier et les pratiques en matière de pâturage des vaches laitières. Ces données se sont avérées utiles pour les consultations bilatérales sur les émissions et en tant qu'éléments de base pour la révision du document d'orientation. Le Groupe d'experts a demandé que les résultats soient affichés sur son site Web.

IV. PRINCIPES DE CALCUL DES COÛTS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

14. Le Groupe d'experts a étudié des méthodes permettant de calculer les coûts des mesures de réduction des émissions d'ammoniac et d'élaborer des courbes de coûts. Ces dernières ont été utilisées pour fournir aux décideurs des informations au sujet des mesures d'un bon rapport coût-efficacité qui pouvaient être adoptées par le secteur concerné, en prenant en considération à la fois les coûts et l'efficacité des mesures en termes de réduction des émissions, leur applicabilité et le potentiel de réduction. Le Groupe d'experts a pris note de la nécessité d'adopter une méthode commune pour le calcul des coûts de la réduction des émissions d'ammoniac.

15. M. Klimont, tout en expliquant les principes de calcul des coûts qui s'appliquent dans le cadre des modèles d'évaluation intégrée, a fait observer que les options techniques envisagées dans le modèle RAINS pour réduire les émissions d'ammoniac étaient les suivantes: mode d'alimentation des animaux à faible apport en azote, système de logement des animaux à faible taux d'émission, biofiltration (purification de l'air), stockage couvert (peu ou très efficace), technique d'épandage à faible taux d'émission d'ammoniac (peu ou très efficace), remplacement des engrais à base d'urée, et combinaison de toutes ces mesures.

16. Le Groupe d'experts a préconisé l'adoption de méthodes ou matrices communes pour le calcul des coûts des mesures visant à réduire les émissions d'ammoniac et l'utilisation de l'approche fondée sur les documents de référence se rapportant à la prévention et la réduction intégrées de la pollution, tout en reconnaissant l'importance des renseignements réunis au niveau local sur les coûts. En appréhendant mieux les différences de coûts entre les pays, on pourrait mettre au point des techniques de réduction des émissions d'ammoniac plus efficaces par rapport à leur coût. Une approche commune du calcul des coûts permettrait d'obtenir des évaluations objectives de l'accessibilité économique des mesures. Les avantages que l'on retirerait de l'examen des questions relatives aux coûts dans le cadre d'un sous-groupe (groupe d'étude) du Groupe d'experts ont été envisagés.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

17. Le Groupe d'experts est convenu de ce qui suit:

a) Parallèlement à l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, il continuerait de mettre à jour le document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/WG.5/1999/8/Rev.3), en particulier l'introduction et les chapitres I, II, III (stockage du lisier), IVA (logement des vaches laitières et des bovins de boucherie), IVB (porcheries) et IVC (poulaillers), V et VI;

b) Les versions actualisées des chapitres III, IVA et IVC du document d'orientation reflétaient l'état actuel des recherches; des travaux plus approfondis devaient être entrepris pour le chapitre IVB et d'autres chapitres, notamment pour tenir compte des mises à jour des documents de référence se rapportant à la prévention et la réduction intégrées de la pollution. La version actualisée du document d'orientation devrait être soumise au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-huitième session, en septembre 2006, pour approbation et publication. Les renvois aux données figurant dans le projet actuel de document d'orientation devraient être précisés. Les renseignements actualisés inclus dans le document d'orientation seraient pris en compte lors de la mise à jour du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques;

c) Le chapitre 10 (agriculture) du Guide serait revu par des experts appartenant tant au Groupe d'experts lui-même qu'au groupe d'experts de l'agriculture et la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, pour faire en sorte que les données publiées dans ce chapitre soient pertinentes et faciles à consulter;

d) Des travaux supplémentaires devraient être consacrés à la partie du Guide concernant les émissions d'ammoniac provenant de sources non agricoles, telles que les animaux de compagnie. Il importait de préciser ce que recouvrait exactement la notion d'émissions de source non agricole, eu égard notamment à la révision éventuelle des plafonds d'émission fixés pour l'ammoniac au titre du Protocole;

e) Les chapitres mis à jour du Guide devraient faire la distinction entre les instructions relatives aux modalités d'établissement des inventaires, d'une part, et les informations de fond, d'autre part. Dans le cadre de la mise à jour, il conviendrait d'assurer une harmonisation plus poussée du texte du Guide avec celui des lignes directrices (2006) du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le Groupe d'experts étudierait les possibilités d'établir des liens Internet entre le Guide et les documents de référence se rapportant à la prévention et la réduction intégrées de la pollution (PRIP);

f) Pour améliorer la qualité des inventaires des émissions, il fallait assurer une participation accrue aux réunions du Groupe d'experts des personnes chargées d'établir et de présenter les données sur les émissions dues à l'agriculture;

g) Le Groupe d'experts rechercherait des thèmes pertinents et un endroit approprié pour organiser un atelier commun du Groupe d'experts et de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation de l'EMEP, en réponse à une demande émanant des spécialistes de la modélisation;

h) Il étudierait les possibilités de renforcement des capacités en matière de réduction des émissions d'ammoniac et d'inventaires de ces émissions dans les pays de la région de l'EOCAC. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à lui rendre compte, à sa prochaine réunion, des résultats de l'atelier organisé dans le cadre du projet relatif au renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de technologies propres de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT) (2005, Almaty), eu égard notamment aux besoins relatifs à la mise au point des inventaires des émissions;

i) L'ouvrage intitulé «*Emissions from European Agriculture*» (Émissions dues à l'agriculture en Europe), produit par la Pologne et fondé sur les documents d'information

présentés à la cinquième réunion du Groupe d'experts (Poznan, 2004) et sur d'autres études, était un instrument précieux. Cet ouvrage, qui portait sur les mesures et les activités de la modélisation, les émissions et les projections, de même que les techniques et les coûts de réduction des émissions d'ammoniac et d'autres composés azotés, a été jugé utile pour les pays en transition;

j) Le Groupe d'experts envisagerait de créer un groupe informel (groupe d'étude) qui serait chargé de lui fournir des informations sur les coûts;

k) La prochaine réunion se tiendrait du 26 au 28 avril 2006 (lieu à confirmer). Cette réunion devrait de préférence avoir lieu dans un pays en transition. Selon l'ampleur des ressources disponibles, la prochaine réunion serait éventuellement précédée d'un stage de formation commun (Convention et PRIP) s'adressant aux personnes chargées d'établir les inventaires.
